

Politique agricole / paiements directs**6 mai 2009****Prise de position de la Fédération des PSL sur le rapport
« Développement du système des paiements directs »**

Le 6 mai 2009, le Conseil fédéral a publié son rapport sur le développement des paiements directs. La Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL prend position comme suit à son sujet:

La Fédération des PSL a salué l'examen sur le fond du système des paiements directs, tel qu'il avait été requis dans la motion déposée le 10 novembre 2006 par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

Le présent rapport constitue un premier fondement permettant de tirer un bilan dans la perspective de la prochaine étape de la réforme de la politique agricole. Les efforts visant à mieux orienter les instruments du système des paiements directs dans le sens des objectifs supérieurs de l'agriculture ancrés dans la Constitution fédérale font l'objet d'une appréciation positive. Lors de l'élaboration du rapport, il est toutefois apparu clairement que les conflits d'objectifs existants ne sont pas aisés à résoudre. Il existe également de grandes incertitudes quant à l'évolution future des marchés et des politiques agricoles nationales et internationales des autres pays.

Le concept de développement du système des paiements directs proposé comprend des approches intéressantes pour la poursuite des discussions. Cependant différentes propositions nécessitent encore de mûrir, comme les contributions à la sécurité de l'approvisionnement et les contributions à l'adaptation qui doivent être fondamentalement reconsidérées. Si des exigences minimales devaient par exemple être fixées pour l'exploitation des grandes cultures et des herbages, cela ne peut pas constituer une solution parfaite. La Fédération des PSL va s'engager pour la poursuite des contributions concernant les animaux.

Même si la constitution des différents instruments n'est pas encore définitive, le lien marqué entre les mesures et les surfaces va dans la mauvaise direction. Il conduirait à donner unilatéralement la préférence à l'exploitation extensive et à l'agriculture accessoire ou de loisirs, empêchant le développement structurel nécessaire des exploitations. Les mesures doivent être plus fortement orientées vers les exploitants que les propriétaires de surfaces.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

Les discussions sur l'importance croissante de la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires, et donc de la production de celles-ci et de l'exploitation des ressources disponibles, ne sont pas assez prises en compte dans le rapport. Seule une agriculture professionnelle et orientée vers la production pourra être en mesure de contribuer à moyen et long termes à l'approvisionnement de la population et ainsi au bien-être de la société. A cet effet, les jeunes familles paysannes ont besoin de perspectives, qui doivent leur être données, entre autres, par le futur aménagement des paiements directs.

Les producteurs suisses de lait attendent que les travaux relatifs à l'aménagement futur des paiements directs soient poursuivis et concrétisés sur la base du présent rapport avec l'implication des milieux concernés.

PSL - 6.5.2009 / KN

